



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Instituteurs : Paris

Question écrite n° 8472

Texte de la question

M Michel Charzat appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation particulièrement difficile à laquelle sont confrontés les établissements scolaires élémentaires et pré-élémentaires concernant les remplacements d'enseignants, notamment ceux du 20^e arrondissement de Paris. Cet arrondissement a rarement connu une situation aussi catastrophique : pour des congés de maternité par exemple les remplaçants de longue durée sont mis en place au bout de trois mois. Certaines classes se retrouvent avec des effectifs de quarante ou cinquante élèves. Le rectorat ne répond plus aux appels des parents si bien que les écoles sont parfois contraintes de demander aux familles qu'elles gardent leurs enfants. Or dans ce cas - y compris pour les périodes longues de deux à trois semaines ou plus - les repas ne sont même pas remboursés. C'est pourquoi il lui demande, compte tenu de la gravité de la situation, quelles mesures urgentes peuvent être prises, notamment en faveur du recrutement par l'organisation d'un concours exceptionnel.

Texte de la réponse

Reponse. - Le remplacement des maîtres absents pour raisons médicales ou pour participer à des actions de formation fait l'objet d'une attention constante de la part des services du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cela étant, tous les congés ne peuvent être remplacés en même temps surtout en période hivernale, la priorité étant donnée aux longs congés (maternité, hospitalisation). Tel est le cas des écoles du vingtième arrondissement où certains congés ne peuvent être remplacés rapidement en cette période de l'année. Toutefois, une étude est en cours au ministère de l'éducation nationale afin de pallier ces difficultés et il n'est pas exclu que les autorités académiques soient autorisées à faire appel aux services d'instituteurs retraités pour assurer le remplacement des instituteurs en congé.

Données clés

Auteur : [M. Charzat Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8472

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 320